



Eidgenössische Kommission für Frauenfragen
Commission fédérale pour les questions féminines
Commissione federale per le questioni femminili
Commissiun federala per dumondas da las dunnas

Élections fédérales 2003

Davantage de femmes, plus de démocratie

**15 propositions à l'intention des organisations féminines
qui veulent plus de femmes au Parlement**

Les organisations féminines et les groupements de femmes contribuent dans une large mesure à la constitution d'un réseau pour les femmes qui s'engagent dans la politique. Les organisations féminines peuvent, par des actions spécifiques, faire valoir la nécessité d'avoir davantage de femmes en politique. Elles peuvent aussi utiliser leurs relations pour sensibiliser leurs membres, les partis politiques, les médias et la population à cette exigence. Elles peuvent veiller à la transmission des connaissances et du savoir-faire en matière politique. Enfin, elles peuvent jouer un rôle primordial dans la création et le renforcement des réseaux de femmes. Durant les campagnes électorales, les organisations féminines peuvent constituer un lobby efficace en faveur des candidates, par-dessus les clivages de partis.

Propositions pour préparer et mener la campagne électorale

- **1. Réseaux et ressources.** Les organisations féminines utilisent leurs réseaux, réunissent des fonds et imaginent des moyens adéquats pour mener des actions en faveur des candidates.
- **2. Opinion publique.** Les organisations féminines rendent attentives leurs membres et, plus largement, l'opinion publique au fait que les femmes sont sous-représentées au sein des institutions politiques. Elles expliquent pourquoi il est important d'élire davantage de femmes à des fonctions politiques.
- **3. Partis politiques.** Les organisations féminines s'investissent auprès des partis politiques afin que ceux-ci soutiennent leurs candidates durant la campagne électorale, tant sur le plan des idées que sur le plan financier.
- **4. Médias.** Les organisations féminines interviennent auprès des médias afin que les femmes candidates soient traitées équitablement avec les hommes candidats dans les émissions et les articles préélectorales.
- **5. Électorales et électeurs.** Les organisations féminines informent les électrices et électeurs des différents moyens d'augmenter les chances des candidates sur les listes électorales, par le cumul et le panachage. Lors d'élections au scrutin proportionnel, une candidature peut figurer deux fois sur la même liste (cumul). Le bulletin peut également être complété par des candidatures féminines figurant sur une autre liste (panachage). Pour placer un nouveau nom sur la liste choisie, il faut en règle générale biffer un autre nom (déjà préimprimé). Il est licite de combiner le panachage et le cumul.
- **6. Entraînement à la politique.** Les organisations féminines mettent sur pied, séparément ou ensemble, des cours et des séances d'entraînement destinés aux candidates (cours d'élocution, entraînement aux médias, connaissance des structures politiques, stratégies et mécanismes électoraux) et participent à leur financement.
- **7. Publicité I.** Les organisations féminines font de la publicité pour les candidates en lice et recommandent à leurs membres de voter pour elles, au-delà de leurs appartenances partisans ou confessionnelles.
- **8. Publicité II.** Les organisations féminines soutiennent, par un appui en ressources humaines et financières, leurs membres brigant un mandat politique. Elles lancent des annonces dans les journaux et diffusent des prospectus électoraux, des affiches électorales et des tracts. Elles font connaître les candidates dans les organes associatifs.
- **9. Manifestations électorales.** Les organisations féminines organisent des réunions publiques pour présenter les candidates et planifient des actions pour les mettre en rapport direct avec les électrices.
- **10. Comités de soutien.** Les organisations féminines fondent ou participent à des comités de soutien en faveur des candidates. Un comité de soutien a notamment pour tâches de réunir les fonds nécessaires à la campagne électorale et de promouvoir l'élection de la candidate par différents moyens.

Propositions générales

- **11. Formation politique.** Les organisations féminines fournissent à leurs membres des connaissances de base sur les structures politiques et leurs mécanismes de décision.
- **12. Incitation.** Les organisations féminines encouragent leurs membres à briguer des mandats politiques.
- **13. Qualification.** A celles de leurs membres qui veulent entrer en politique, les organisations féminines offrent des opportunités de se familiariser avec l'activité politique, comme apprendre à diriger une séance, organiser une réunion ou tenir un procès-verbal. Les organisations féminines prévoient des entraînements spéciaux pour faciliter les relations avec les médias.
- **14. Visibilité.** Les organisations féminines offrent à leurs membres intéressées par un engagement politique des possibilités de se profiler, en les faisant représenter l'organisation à l'extérieur pour défendre des positions. Elles délèguent des membres dans des organes spécialisés.
- **15. Mentoring.** Les organisations féminines mettent sur pied ou participent à des programmes de *mentoring*. Les femmes intéressées ont l'opportunité, en tant que « *mentee* », de profiter du savoir-faire d'une « *mentor* ». Cette dernière, qui bénéficie d'une expérience associative et/ou politique, introduit la *mentee* dans son réseau de relations, la conseille et la soutient lors de tâches exigeantes.

Édité par la
Commission fédérale pour les questions féminines
Schwarztorstrasse 51
3003 Berne

Tél. 031 322 92 75 / Fax 031 322 92 81
ekf@ebg.admin.ch
www.comfem.ch

Ces propositions à l'intention des organisations féminines sont aussi disponibles sur Internet:
www.comfem.ch (rubrique Publications)

Berne, janvier 2003